

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le principal de ces projets a ceci de particulier qu'il a déjà reçu un commencement d'exécution : le président, s'appuyant sur les termes des lois des 18 mai et 9 juillet 1918, qui, passées en temps de guerre, autorisent le maintien d'un effectif de 500 000 hommes, vient de décider que l'armée dite « mobile » serait composée de 21 divisions réparties en 5 corps d'armée. Une de ces divisions est de cavalerie ; deux de ces unités sont pour Panama et Honolulu ; une est répartie entre Alaska, les Philippines et la frontière du Mexique. Les divisions sont, en général, stationnées dans ces grands *cantonnements* élevés pour l'ex-armée nationale (levée par conscription). Leur composition est la même que pendant la guerre¹, sauf que la batterie de mortiers de tranchées est supprimée et un régiment de cavalerie ajouté.

Dans le but de conserver la mémoire des divisions de la Garde nationale et de l'Armée nationale, qui se sont particulièrement distinguées sur le front, on a gardé leurs numéros, même si ceux-ci ne se suivent pas.

Il va de soi que la nouvelle de cette réorganisation a surpris et inquiété la presse qui, bercée par les utopies wilsoniennes, voit naturellement une contradiction flagrante entre la perspective d'une Ligue des Nations à sanction économique, et une armée permanente plus forte qu'elle ne l'a jamais été ici en temps de paix.

Quant au service obligatoire basé plus ou moins sur le système employé dans la République Argentine, il aurait, dit-on, l'approbation du ministre de la guerre Baker. Mais tout dépend — cela se conçoit — de ce qui résultera de la Conférence de la Paix ; et, en tout cas, il faut s'attendre, sur ce point, à une opposition considérable de la part du Sénat.



INFORMATIONS

SUISSE

Education militaire. — Nous avons lu avec plaisir et intérêt les idées du colonel Sarasin sur les nécessités de notre armée.

Pour avoir appliqué quelques idées semblables, nous connais-

¹ Voir livraison de janvier 1919.

sons des officiers qui ont été déplacés estimant que c'était un crime de confier des hommes à des officiers qui avaient de l'affection pour leurs subordonnés au lieu d'appliquer la méthode brusquée, la seule capable de former et de conduire des hommes à la victoire !

Nous savons parfaitement que la discipline est la base de l'ordre et de la bonne marche d'une troupe, mais pour l'obtenir n'est-il pas préférable de soumettre les hommes sans les blesser, dompter les résistances sans provoquer le mécontentement et se dire qu'un soldat est un subordonné et non un serviteur.

Avec ces principes, nous arrivons à obtenir de nos hommes qu'ils se soumettent à nos ordres sans murmure et même avec empressement. Souvenons-nous que se faire estimer est le meilleur moyen de se faire obéir.

Puisque l'union fait la force, rien de ce qui l'établit ne doit être négligé.

Nos devoirs ne doivent pas se borner à l'obéissance envers nos supérieurs, il faut aussi se lier à nos égaux par l'affection et à nos inférieurs par le commandement et une bienveillante protection.

L'affection entre camarades produit l'esprit de corps qui unit et rend solidaires entre eux les hommes d'une unité de troupes et même d'une unité d'armée et la confiance entre officiers, sous-officiers et soldats.

Nous vivons à une époque où la politique ne fait pas précisément régner l'union parfaite entre tous les citoyens de notre démocratie ; le mot « liberté » est inscrit sur le drapeau de chaque parti. Tous les hommes connaissent leurs droits et moins bien leurs devoirs.

Nous, officiers, ne tenons pas trop compte de ces divergences et ne voyons que la Suisse, comme au 1^{er} août 1914 ; aimons notre patrie et servons-la toujours mieux.

Lieut.-colonel TURIN.

Fondation Herzog. — Le Conseil d'administration de cette fondation rappelle que les intérêts du fonds sont destinés, en premier lieu, à encourager l'activité volontaire des officiers d'artillerie et reçoivent, en particulier, les applications suivantes :

- a) Subsides, soit participation aux frais de voyage pour la visite d'armées, de manœuvres, d'établissements militaires étrangers, etc. ;
- b) Concours pour l'étude de questions techniques ou tactiques intéressant l'artillerie ;
- c) Achats d'objets pour la collection d'artillerie et que l'on ne pourrait obtenir autrement ;

d) Secours à des membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie.

Les demandes de ces subsides pour l'année 1919 devront être adressées avant le 15 août à M. le colonel van Berchem, 4, Grand Mézel, Genève. Celui-ci acceptera aussi avec reconnaissance les dons volontaires en faveur de la fondation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'« *Erreur* » de 1914, par le général Berthaut. Préface de M. Joseph Reinach. In-16. Paris et Bruxelles, 1919. G. van Oest et C^{ie}. Prix : 4 fr. 40.

Deux cents pages vives, alertes, au style bien français, à la phrase courte, à la logique rapidement déductive. Le titre est quelque peu sarcastique, car la lecture impose la conclusion : les critiques défavorables à la conduite des opérations en 1914 par le commandement français n'ont pas compris ou sont mal renseignés ou font de la politique.

Le général Berthaut nous montre d'abord l'idée qui doit présider à la mobilisation et à la concentration, puis comment doit être comprise la défense du territoire français. Péremptoirement il démontre l'ineptie du cordon et pourquoi l'armée française devait se concentrer sur les positions de défense de la frontière de l'Est. Le plan allemand avec débordement par la Belgique ou la Suisse est rapidement brossé. On se rend compte que par suite de la pénétration allemande la manœuvre du général Joffre, c'est-à-dire la retraite, était dans l'esprit des plans de campagne préparés de tout temps par l'état-major français. Le rôle des forteresses est bien défini : seules elles ne peuvent remplir leur but. C'est ce qu'a dit Napoléon. Elles doivent faire partie de la ligne de bataille. Cependant, ce rôle n'est pas toujours estimé à sa juste valeur par l'auteur, dont pourtant tout l'exposé stratégique pivote autour des places fortes. On ne saurait partager son opinion sur Maubeuge, par exemple, qui couvre la concentration de l'armée anglaise et, dès Mons, couvre la retraite épique du général French. Sans Maubeuge que serait-il advenu peut-être de l'armée anglaise ? Les voies de ravitaillement des I^{re} et II^{re} armées allemandes étaient coupées à Maubeuge, qui fit ainsi sentir son action jusque sur la Marne et c'est parce que Maubeuge avait cédé que de Maud'huy, le 14 septembre, ne put occuper le plateau dominant de Craonne, ayant devant lui le VII^e corps allemand de réserve libéré par la prise de la place.

Il y a aussi d'autres points qu'on ne saurait accepter sans autres preuves, telle l'opinion sur la première offensive française en Alsace dont le but fut pourtant clair : dégager Nancy en dégorgeant la concentration allemande devant ce secteur.

Enfin le général Berthaut nous fait voir la solution dans la situation stratégique de 1914, c'est la manœuvre de Joffre qui sauve le